



Fédération Française
de Spéléologie

REUNION DE BUREAU SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 CREPS MONTPELLIER

Présents :

Jose PREVOT, Vincent BIOT, Gaël KANEKO, Marie Hélène REY, Vanessa BUSTO

Absents excusés:

Jean Michel HAUTAVOINE, Delphine CHAPON

ORDRE DU JOUR

- 1 – Organisation secrétariat
- 2 – Organisation générale de la FFS
- 3 – Dossier SCLQ
- 4 – Point DTN
- 5 – CSR Occitanie
- 6 – CDS 66
- 7 – Nom de la Structure artificielle de spéléologie
- 8 – Point SNPSC
- 9 – Cocom : identification des besoins

Début de réunion 9h

1 - Organisation secrétariat

Le bureau constate qu'en règle générale la disponibilité des élus n'est pas suffisante par rapport à la charge de travail globale.

Une permanence téléphonique pour les demandes ponctuelles et urgentes qui viennent du secrétariat fédéral sera faite par la secrétaire générale.

La gestion des emails quotidiens, dossiers en cours et réunions téléphoniques de bureau hebdomadaires sera faite par la secrétaire générale adjointe.

Trois autres dossiers méritent qu'un élu-référent pilote leur réalisation, en s'appuyant sur l'équipe du siège fédéral :

A - Le Descendeur est une des tâches qui est la plus chronophage dans l'année, il est nécessaire de mieux organiser la coordination du Descendeur pour réussir à le diffuser dans sa version complète et dans les temps. Le management du Descendeur sera géré par la secrétaire générale, qui s'appuiera sur l'équipe du siège fédéral et sur le pôle Vie associative pour assurer la livraison du Descendeur, telle qu'attendue.

Le rétro-planning sera examiné par la secrétaire générale pour s'assurer que les échéances de retour des documents laissent un temps suffisant pour les relectures, la mise en forme et l'envoi du Descendeur dans les délais. Si les documents ne sont pas envoyés à temps, ils ne seront pas mis sur le

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr



Descendeur, en indiquant que les pôles ou les commissions fédérales n'ont pas fourni les comptes rendus à temps.

La relecture sera faite par Jean Pierre HOLVOET, Jean Luc ROUY, Rémy LIMAGNE et Dominique LASSERRE et sera validé par le secrétariat général fédéral (secrétaire générale et secrétaire générale adjointe).

B - La préparation et l'organisation de l'assemblée générale : le bureau demandera à la secrétaire générale adjointe si elle peut assurer ce pilotage.

C - La gestion de la campagne d'adhésion sera assurée par la secrétaire générale.

2 - Organisation générale de la FFS

Constat est fait que l'organisation et le fonctionnement actuel de la FFS posent des questions sur son efficacité au regard du manque de forces vives au sein du conseil d'administration pour mener les différents dossiers. Afin d'avancer sur cette question, il paraît nécessaire de s'interroger sur les modes de gouvernances actuels, de se pencher sur l'organisation des autres fédérations et d'émettre des préconisations d'évolutions. Ce point est à inscrire à la prochaine réunion de conseil d'administration. Un contact va être pris avec la Fédération française de randonnée pédestre qui a été confrontée aux mêmes problèmes de gouvernance de leur fédération et a repensé son organisation et réformé son fonctionnement.

3 - Dossier SCLQ

Nous considérons que les divers échanges qui ont eu lieu, les diverses demandes et invitations ont été émises pour arriver à un consensus et une solution. Le constat est : sans avancement possible au niveau fédéral à ce jour.

Le bureau décide que le dossier SCLQ est clos.

4 - Point DTN

En préambule : le chef du gouvernement a formalisé et publié la lettre de mission de Mme Laura FLESSEL, Ministre des sports. Cette lettre énonce les grandes orientations du Ministère pour les prochaines années, notamment quant aux orientations budgétaires pour 2018 (cf. ci-dessous). Une information sera faite au prochain conseil d'administration de la fédération sur les orientations ministérielles.

Appel à projet "modèles économiques coopératifs" - Ministère des sports

Le champ du sport et des loisirs sportifs fait face depuis plusieurs années à une évolution de son contexte : diminution des aides publiques, évolution des attentes des usagers et des pratiques, professionnalisation, ...

Par ailleurs, on assiste à un questionnement croissant des clubs sportifs sur l'évolution de leur modèle économique pour répondre à ces mutations.

C'est dans ce contexte qu'une meilleure appréhension des outils de l'économie sociale et solidaire (ESS) peut contribuer à accompagner le secteur sportif à faire évoluer son modèle économique, tout en conservant ses valeurs et ses pratiques.

Le bureau de la FF Spéléologie décide de candidater à cette étude de faisabilité de mise en place de modèles économiques coopératifs dans le champ sportif à destination des fédérations sportives. Il porte sur la mise en place d'un processus d'analyse visant à évaluer la pertinence de développer des modèles coopératifs type SCIC dans le champ du sport et à les mettre en œuvre.



Le co-pilotage de ce projet sera assuré par José PREVOT trésorier fédéral, et Vincent Biot, vice-président, pour la gouvernance fédérale, et par Marie-Hélène REY, directrice technique nationale. La réponse à cet appel à projets sera transmise pour le 30 octobre 2017 au Ministère.

Certificat médical

L'ouverture d'un nouveau projet de loi sur le sport, prévu pour 2018, pourrait permettre de faire évoluer le cadre réglementaire actuel sur l'obligation annuelle de présentation d'un certificat médical pour se licencier, disposition qui ne concerne, rappelons-le, que les activités sportives inscrites sur la liste des "disciplines à contraintes particulières" (dont la spéléologie et la plongée font partie). La direction technique nationale sollicite régulièrement le bureau du Ministère des sports en charge de ces questions, pour assurer un lobbying efficace. La FFS est mobilisée auprès du Ministère pour que la spéléologie ne figure plus dans la liste des "disciplines à contraintes particulières", obligeant la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication annuel.

Budget du Ministère des sports

Le gouvernement annonce une baisse du budget du Ministère des sports de 7%. A l'intérieur de ce budget, l'enveloppe dédiée aux conventions d'objectifs des fédérations augmenterait de 3 millions d'euros.

Relations politiques entre la FFS et le Ministère des sports

Une réunion s'est tenue au cabinet de Mme Laura FLESSEL, le 9 octobre dernier, entre le président de la FFS, la directrice technique nationale et le conseiller de la Ministre chargé des formations et du développement du sport.

Convention d'objectifs 2016 - reliquats : affectation des fonds dédiés

Les reliquats du budget DTN, provenant des financements ministériels (et non des fonds propres fédéraux), non utilisés en 2016 ont été passés en fonds dédiés sur l'exercice 2017. Ces reliquats seront affectés, sur accord entre le trésorier fédéral et la directrice technique nationale, sur les actions suivantes :

- Accompagnement de la DTN à l'organisation du RIC 2017,
- Participation à l'organisation des journées d'étude 2017,
- Equipement et formation des deux nouveaux CTN et de la nouvelle DTN,
- Co-création d'un outil vidéo de communication sur la création d'emploi dans les associations, avec d'autres fédérations sportives et le Ministère des sports,
- Mission d'appui et de diagnostic sur des thématiques ciblées, placée directement auprès de la DTN, réalisée par un chargé de mission pendant une période de 6 mois.

Plan de développement – Connaissance des pratiquants

Un projet de diagnostic visant à améliorer la connaissance des pratiquants de spéléologie et des personnes intéressées par le milieu souterrain, mais n'ayant pas encore franchi le cap de la pratique a été lancé par la direction technique nationale, en réponse aux ambitions affichées dans le projet fédéral voté à l'AG 2017.

Le Pôle Ressource National des Sports de Nature (PRNSN) de Vallon Pont d'Arc et l'Université de Lyon viendront appuyer la démarche fédérale pour réaliser plusieurs vagues d'enquêtes. A ce jour, trois phases sont prévues:

- une enquête sur les publics licenciés ayant quitté la fédération dans les cinq dernières années ou se licenciant de manière irrégulière depuis 5 ans,
- une enquête focalisant sur les adhérent de clubs non licenciés,
- une enquête auprès des publics du secteur marchand : professionnels de l'activité, grottes aménagées pour le tourisme, ...



Le groupe de travail permettant de préparer une note d'opportunité sur cette enquête est constitué de représentants du CREPS de Vallon, du PRNSN, du SNPSC, de la DTN spéléologie et du Ministère des sports. Un premier comité de pilotage devrait se tenir au cours du premier trimestre 2018 : ce COPIL intégrera des représentants du bureau fédéral, du conseil d'administration et des présidents de région.

L'objectif est de pouvoir livrer les premiers résultats de l'enquête lors de l'AG 2018, afin d'objectiver les leviers de développement de la fédération et de ses structures déconcentrées.

Le projet complet devrait se dérouler en deux ans (début : septembre 2017 – fin : septembre 2019).

Accompagnement de la DTN auprès des régions

Le bureau valide la proposition de la directrice technique nationale de missionner les CTN sur l'accompagnement des comités régionaux de spéléologie.

Cette organisation avait déjà été mise en place par le précédent DTN, mais un des freins au bon déroulement de cette mission résidait dans le fait que les déplacements des CTN étaient pris en charge par les comités régionaux. Pour pallier ce frein et impulser une dynamique, la DTN posera des objectifs précis à cette mission d'accompagnement, dans le cadre desquels les frais de missions seront pris en charge par la fédération. Au-delà de ce cadre, et en cas de besoin, les frais de missions des CTN devront être pris sur des budgets régionaux.

Cette règle étant posée, il paraît nécessaire d'augmenter les budgets de déplacements des CTN pour répondre à cette mission supplémentaire. Le bureau fédéral et la directrice technique nationale s'accordent pour qu'une enveloppe globale de 4000 euros supplémentaires soit affectée à la DTN pour une première année d'expérimentation (enveloppe pilotée par la directrice sur une ligne budgétaire dédiée).

Il est décidé par le bureau que :

- 2000€ seront prélevés sur les fonds propres de la FFS 2018,
- 2000€ seront prélevés sur le budget de la convention d'objectifs 2018.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation en fin d'année 2018 pour décider de sa pérennisation ou de son évolution.

5 - CSR Occitanie

Points avec Benjamin WEBER, Président CSRO

Le bureau informe Benjamin WEBER de la décision de clôturer le dossier SCLQ, il transmettra cette information à Fabrice ROZIER.

Un conventionnement a été fait avec le CSR, à la base, pour optimiser un fonctionnement décentralisé, avoir de nouvelles sources de financement, pouvoir partager avec les régions les projets du plan d'action.

Le cadre est pluriannuel et, chaque année, les projets sont remis à plat et listés pour voir la faisabilité et le point d'avancement

Côté financier, au niveau de la convention d'objectifs, il ne pourra pas être modifié/augmenté notamment pour des actions au niveau régional.

Aujourd'hui, il ne faudra plus s'appuyer sur les fonds de la CO (par contre pilotage par projet possible) mais sur les fonds propres de la Fédération, sur une ligne convention cadre.

Poste de Delphine JACONELLI : globalement son poste est financé par les projets et le CNDS (donc autofinancé à 90%) environ 10 à 15 % financés par les licences.



La contrainte pour la FFS est que ce soit pluriannuel et sur le pourcentage par nombre de licenciés, cela pénalise les autres régions qui voudraient faire des actions. Pour ne pas pénaliser les autres régions, il faudrait envisager un plan de financement sur présentation de projet ou action, sachant que le but n'est pas de rentrer dans le modèle des CNDS : il faut envisager un système plus souple.

Système de réversion aux CDS (la question du financement des CDS est plus large, à aborder en assemblée générale ?)

L'important pour le CSRO est d'avoir un financement pluriannuel pour avoir une stabilité et une sécurité sur du long terme. Ces décisions doivent être prises au niveau fédéral même si le financement de certaines actions avec une région pilote, par exemple, pourrait être possible par la convention d'objectifs (projet scolaire notamment).

La décision devra être prise avant la fin de l'année (conseil d'administration de décembre) : proposition d'une convention cadre avec les actions et les sommes étant la priorité.

Le bureau demande au CSRO d'identifier leurs actions (avec les besoins financiers) en les déclinant sur les actions du plan d'action fédéral. Projet de convention à envoyer au bureau pour le 6 novembre 2017.

Pause repas 12h30 - 14h00

Liste des présents sur le point du RIF Canigou de 2016 :

*Jose PREVOT, Vincent BIOT, Gaël KANEKO, Marie Hélène REY, Vanessa BUSTO
Christophe Sosa (trésorier CDS66), Helene Vidal (coordinatrice commission Canyon),
Jean Louis Perez (Vice-président CDS66, trésorier RIF), Fabrice Fillols (Président CDS66)*

6 – CDS 66

RIF 66

Cette réunion a été organisée pour répondre à plusieurs questions sur le déficit annoncé pour le RIF 2016.

Trésorier FFS : Un énorme travail a été fait sur l'analyse du bilan financier RIF 2016 (avec les documents fournis) en collaboration avec Hélène VIDAL.

Plusieurs lignes d'interrogations sont soulevées sur ce bilan.

Le trésorier fédéral demande le relevé de compte bancaire au CDS66 (à envoyer par email) ainsi que les justificatifs manquants pour pouvoir croiser les lignes, et justifier ce déficit.

En prenant en compte toutes les lignes, nous arrivons à un total d'environ 700 euros par fédération organisatrice.

La "convention RIF" est présentée au bureau, mais après lecture de celle-ci, il apparaît qu'elle n'est pas recevable autant dans le contenu que dans le fait et qu'il n'y a pas les signatures des fédérations partenaires mais seulement celles des présidents de comités départementaux.

Fabrice FILLOLS indique que la convention a été envoyée avant signature des trois comités à la commission canyon FFS et aux responsables du siège fédéral pour avis.

Liste des présents sur le point Secours fond d'Estramar

*Jose PREVOT, Vincent BIOT, Gaël KANEKO, Marie Hélène REY, Vanessa BUSTO
Christophe SOSA (trésorier CDS66), Helene VIDAL (coordinatrice commission Canyon),
Jean-Louis PEREZ (Vice-président CDS66, trésorier RIF), Fabrice FILLOLS (Président CDS66)
Bernard TOURTE (Président SSF National)*



Font Estramar

Intervention de Bernard TOURTE

En juin 2017, une avance de 1500 euros a été faite par le Spéléo Secours National (SSF Nat) au Spéléo Secours des Pyrénées Orientales (SSF 66). Puis le SSF Nat a demandé au SSF 66 la restitution des 1500€. Selon Fabrice FILLOLS, cette somme n'avait, en effet, pas été utilisée à la date où le SSF Nat a commencé à la réclamer (fin juin). Les 1500€ ont été par la suite versés sur un compte dédié.

Cependant, Fabrice FILLOLS déclare avoir engagé des fonds personnels pour ce secours. Le SSF National convient que des frais aient pu être engagés et demande donc que dans un premier temps les 1500 € soient restitués au SSF Nat, ensuite comme pour tous les autres intervenants, que Fabrice FILLOLS envoie une note de frais avec les justificatifs correspondant au SSF Nat, pour être traités en pièces comptables.

Enfin, Fabrice FILLOLS précise que ses frais engagés ont été prélevés le 20 octobre 2017, par ses soins, sur le compte dédié au secours du CDS66. Il a été fait de même pour les autres frais engagés par le CDS 66 et ses licenciés. Cela fait suite, selon Fabrice FILLOLS, à une décision prise par le CDS 66.

Fabrice FILLOLS, pour le moment, ne veut pas rembourser les 1500 € et attend le règlement des frais de justice.

Bernard TOURTE évoque une plainte prête à être déposée, Fabrice FILLOLS indique que ce n'est pas du ressort du président du SSF Nat de déposer plainte, de son propre chef. José PREVOT valide le fait que le président du SSF Nat puisse déposer plainte. Bernard TOURTE précise qu'il a déjà eu à poser plainte au nom de la Fédération sans que cela pose le moindre souci.

Par ailleurs, le compte bancaire du CDS66 va être crédité de 13 390 € dans les jours prochains (cette somme validée par le procureur et détaillée au procès-verbal de réquisition émis pour l'organisation et le déroulé du projet de reconnaissance du Secours de fond d'Estramar a été monté entièrement par la DN du SSF Nat.)

En complément de ce montant, une seconde somme de 2285 € a été sollicitée, par le SSF national auprès du chef de Brigade de Rivesaltes (somme validée par le procureur en charge de l'affaire). Cette somme devait initialement être créditée sur le compte bancaire du SSF Nat au regard de la facture présentée. Il semble aujourd'hui que cette somme ait été réorientée par les activistes du SSF 66 vers le compte dédié du CDS 66. Lequel s'est permis, cela, sans aucune consultation avec le SSF Nat, d'éditer un document « facture globalisée » regroupant ces deux montants (soit 13390€ + 2285€ = 15675 €).

Ce document s'est vu validé par le procureur, avec comme somme globalisée : 15 675€, aujourd'hui, en phase de règlement sur le compte dédié ouvert par le CDS66.

Dans les échanges qui suivent, Fabrice FILLOLS manifeste son souhait de ne plus devoir traiter de cette affaire avec le SSF Nat. Le bureau FFS décide de charger José PREVOT, trésorier national, de la gestion de ce dossier entre les différents partis. Tous les documents seront à envoyer au nom de José PREVOT au siège de la FFS à Lyon.

Nous restons sur une base de la transparence.

Après analyse de toutes les notes de frais par José PREVOT, si elles sont validées, le SSF Nat versera la somme au CDS 66.

Fabrice FILLOLS demande à recevoir les justificatifs de l'opération pris en compte par le SSF Nat, José PREVOT indique que ces documents sont seulement consultables au siège fédéral, qu'aucune pièce comptable ne sort du siège et que même les vérificateurs aux comptes fédéraux viennent au siège pour effectuer leur mission.

Bernard TOURTE indique que le volet financier de l'opération est bouclé par le SSF Nat.

Fabrice FILLOLS demande le solde actuel du sauvetage, Bernard TOURTE indique qu'il n'est pas en mesure de donner un chiffre précis car c'est Eric DAVID, trésorier du SSF Nat, qui fait le suivi de cette affaire et qu'il communiquera toutes les pièces comptables à José PREVOT, qui en informera Fabrice FILLOLS. A noter que ce solde global est communiqué à José PREVOT au lendemain de cette réunion, il présente un montant positif de 1433,57€, en l'attente des notes de frais du CDS 66.

Fabrice FILLOLS déclare avoir signé le procès-verbal de réquisition de la gendarmerie et être responsable, de fait, de l'opération judiciaire. Bernard TOURTE remet en cause cette affirmation : l'antenne départementale du SSF est la représentation délocalisée exerçant sous couvert du SSF Nat. Ce sont les procédures validées par la commission SSF Nat qui doivent être appliquées.

Fabrice FILLOLS fait part que la procédure de ce cas de figure est indiquée dans l'info SSF (n°94).



Bernard TOURTE lui précise que cette référence prise sur 2009 est obsolète en matière de fonctionnement. Le bureau demandera un avis juridique sur la responsabilité de Fabrice FILLOLS suite à la signature de la réquisition. Bernard TOURTE rappelle l'intitulé précis du requis qui se trouve mentionné en entête du procès-verbal, celui-ci ne précise aucunement la personne de Fabrice FILLOLS, on y trouve : Fédération Française de Spéléologie, Comité Départemental de Spéléologie des Pyrénées Orientales (SSF 66), 3 Lot de las Closes à Fontrabieuse.

Il est également précisé à Fabrice FILLOLS que si un jour quelqu'un lui demande des comptes, il pourra comme tout club bénéficiaire de l'aide juridique de la FFS.

Un compte dédié à l'opération Font Estramar a été ouvert par le CDS 66.

Jean-Louis PEREZ souhaite avoir confirmation de la suspension de l'agrément Sécurité Civile du SSF 66. Ce point lui est confirmé par les instances présentes.

Fabrice FILLOLS indique qu'en tant que représentant du CDS 66, il soumettra les éléments de cette réunion lors d'une réunion CDS 66 afin que celui-ci prenne les décisions qui s'imposent.

Autre sujet : Le président du CDS 66 est le seul à avoir la signature sur le chéquier et les comptes bancaires du CDS 66. Le trésorier devait se déplacer à Font-Romeu auprès de la banque pour faire toutes les formalités et n'a pu le faire, jusqu'à aujourd'hui. Cela doit être régularisé.

Fabrice FILLOLS veut soulever un problème organisationnel du SSF National. Il propose de mettre en place un barème horaire pour les remboursements des sauveteurs et non sur la base d'une perte de salaire (défavorisant pour certaines professions).

Ce point n'est pas à l'ordre du jour et sera traité par la DN du SSF Nat.

Fabrice FILLOLS et Jean Louis PEREZ, membres du CDS 66, demandent s'ils peuvent faire une note de frais à la FFS pour cette réunion. Le bureau les informe qu'ils ne pourront pas faire de note de frais à la FFS.

7 - Nom de la SAS

Nous avons déjà une liste de noms. L'avis de José MULOT, sur le fait que la structure porte son nom, lui a été demandé. Il ne sera pas contre.

Nom décidé par le bureau : Spéléodrome Vercors.

Dans les choix du SNPSC Vertacorde est celui qui revient avec d'autres choix.

Une réunion tripartite sera organisée pour trancher.

Nous voudrions tout de même que le nom de José Mulot apparaisse dans le descriptif, à définir.

8 - Points SNPSC

Présentation des prochains projets en collaboration avec la FFS : professionnels labellisés, médailles, EDSC, besoin professionnels pour la FFS, avantages licences pro, autres avantages...

Note : Il faudra acter au prochain conseil d'administration pour que le SNPSC soit présent aux réunions de conseil d'administration.

9 - Co com : identification des besoins

- Rapport d'activité annuel en forme de fascicule ou petit livret par exemple.
- Dossier de presse dématérialisé.
- Plaquette informative.

Présentation des banderoles avec logo FFS et variation possible pour les CDS (20€) ou grand format 2 x 3m à 35 €.



Réunion Spelunca

Constat est fait que des articles biographiques sur des spéléos disparus peuvent prendre une place excessive dans Spelunca et que la rédaction peut être soumise à des pressions de la part des auteurs. Une piste serait la mise en ligne d'un Spelunca spécial biographies au format pdf. Le bureau souhaite être consulté en cas de pressions.

